



kibesuisse

Recommandations de kibesuisse

22 mai 2024

Session d'été 2024





Aperçu des recommandations

Conseil national

Date	N°	Objet	Recomm.
Jeudi 30 mai	23.3699	Motion Marianne Maret	
Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail			
<p>La motion demande un projet pilote visant à soutenir financièrement les personnes qui entreprennent une nouvelle formation ou un perfectionnement à des fins de reconversion professionnelle. kibesuisse soutient cette demande. Les organisations d'accueil de l'enfance se trouvent dans une situation où leur survie repose sur l'emploi d'accueillant-e-s non qualifié-e-s, en raison de modèles de financement insuffisants. Ce contexte financier limité les empêche fréquemment d'allouer les ressources nécessaires à la formation et au développement professionnel du personnel non formellement qualifié. Si le facteur coût était supprimé, cela pourrait motiver davantage de personnes à se réorienter. De plus, un bénéfice significatif serait l'amélioration de la qualité ainsi que la continuité des offres.</p>			

Conseil des États

Mardi 4 juin	23.478	Iv. pa. CSEC-E	
Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2026			
<p>Selon l'initiative parlementaire, il est prévu de prolonger les contributions fédérales destinées à l'accueil de l'enfance jusqu'à fin 2026. kibesuisse soutient cette proposition. D'une part, la prolongation du crédit d'engagement de 50 millions de francs garantit le financement, qui autrement prendrait fin en 2024. D'autre part, cela offre une meilleure sécurité de planification aux crèches, aux structures d'accueil familial de jour, et aux organisations d'accueil parascolaire. En conséquence, kibesuisse appelle à accélérer les débats concernant la loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial. Étant donné la gravité de la situation, il est impératif de trouver rapidement une solution législative définitive.</p>			



Explications sur les différents objets

Conseil national

Jeudi 30 mai

23.3699

Motion Marianne Maret



Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail

Selon la présente motion, le Conseil fédéral doit réaliser un projet pilote visant à renforcer le soutien financier aux personnes qui entreprennent une nouvelle formation ou un perfectionnement à des fins de reconversion. Les mères qui ont quitté leur travail pour s'occuper de leurs enfants devraient par exemple en bénéficier.

L'urgence d'un soutien financier se fait particulièrement sentir en raison de la pénurie déjà aigüe de main-d'œuvre qualifiée. Il est prévu que le déficit de main-d'œuvre qualifiée atteindra environ 270 000 personnes d'ici 2030 (cf. [article de « 20 Minutes »](#), disponible en allemand). Le Conseil fédéral lui-même reconnaît, dans son [rapport « Réinsertion et maintien des femmes avec enfants dans le monde professionnel »](#) (adopté fin juin 2023), que l'exploitation optimale du potentiel de travail et de compétences professionnelles du pays reste centrale. Cela sous-entend une « participation aussi élevée que possible des parents, et en particulier des mères, qui doivent concilier leurs responsabilités familiales avec leurs engagements professionnels. » (voir p. 9).

Pour kibesuisse, il est évident qu'un soutien financier destiné à se former et à se perfectionner après un arrêt prolongé profiterait également à la branche de l'accueil de l'enfance. Une [enquête récente menée par la fédération](#) révèle que le taux de départ des collaborateur-ric-e-s dans la branche de l'accueil de l'enfance est de 30 %, soit trois fois supérieur à la normale. De plus, cette enquête a mis en lumière que, en moyenne, la moitié du personnel de l'accueil n'a pas (encore) terminé sa formation pédagogique. Ces constatations de l'enquête de kibesuisse viennent confirmer les résultats de [l'étude réalisée l'année dernière par la Haute école de Lucerne](#) (disponible en allemand).

D'une part, en raison de modèles de financement trop bas, les organisations d'accueil de l'enfance sont tributaires, pour leur survie, de collaborateur-ric-e-s non formé-e-s. D'autre part, ces contraintes financières les empêchent d'investir suffisamment dans la formation et le perfectionnement des accueillant-e-s non formellement qualifié-e-s (cf. p. 7 du [« Management Summary »](#) de l'étude menée par la Haute école de Lucerne, disponible en allemand).

La réticence à entreprendre des formations longues et coûteuses, que ce soit pour une reconversion professionnelle ou une formation continue, est significative en raison de l'investissement en temps et en argent qu'elles requièrent. Si les coûts associés à ces formations pouvaient être minimisés, cette incitation motiverait davantage de personnes à se réorienter. En conséquence, l'ensemble de la branche de l'enfance en bénéficierait, étant donné le besoin criant de personnel qualifié. Il est crucial pour la branche de ne pas se limiter à employer des individus intéressés et compétents uniquement dans des rôles d'assistant-e-s.

Subventionner la formation initiale et continue des accueillant-e-s améliore non seulement leurs perspectives professionnelles, mais encourage également le personnel à rester dans le secteur, entraînant des effets positifs sur la qualité et la continuité. Il est donc essentiel d'améliorer les opportunités pour une qualification formelle de ces employé-e-s. Trois alternatives sont envisageables : une procédure de validation simplifiée et qualitativement améliorée du certificat fédéral de capacité (CFC), des offres élargies pour l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou des programmes peu coûteux pour les personnes en reconversion. Ces solutions devraient être conçues de manière à être financièrement et temporellement compatibles avec les responsabilités familiales (voir p. 8 du [« Management Summary »](#), seulement disponible en allemand).

→ kibesuisse recommande donc de suivre la décision du Conseil des États et d'adopter la motion.



Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2026

L'initiative parlementaire de la Commission de l'éducation du Conseil des États (CSEC-E) demande de prolonger jusqu'à fin 2026 le programme d'impulsion pour la promotion de l'accueil de l'enfance en dehors de la famille. Les mesures de ce programme comprennent un soutien financier pour la création de nouvelles offres d'accueil et de formation spécialement adaptées aux besoins des familles. Ces subventions fédérales arrivant à échéance fin 2024, l'initiative entend continuer à assurer le financement pendant que la loi fédérale sur l'accueil extrafamilial (LSAcc) est débattue.

Actuellement, la consultation sur les propositions que la CSEC-E a formulées est en cours. Ces propositions sont une alternative à la proposition initiale de sa commission sœur pour la mise en œuvre de l'initiative parlementaire [21.403](#) « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles ». Ainsi, alors que la solution légale de remplacement n'a pas encore été élaborée, la demande d'offres de qualité en matière d'accueil de l'enfance reste élevée. La CSEC-E s'est prononcée par 10 voix et 2 abstentions pour une réduction du montant du crédit d'engagement de 53,2 à 50 millions de francs. Sur ce montant, 10 millions de francs doivent être réaffectés à partir de crédits existants. Ce crédit doit assurer un financement continu jusqu'à fin 2026 au plus tard.

kibesuisse soutient cette prolongation des subventions fédérales, car elle offre aux organisations d'accueil de l'enfance une sécurité de planification. Néanmoins, la fédération invite toutes les parties concernées à faire avancer le traitement et la consultation de la LSAcc à la suite de la consultation. Il est urgent de trouver une solution légale définitive qui prenne en compte la perspective et le bien-être de l'enfant, qui réponde aux besoins urgents de la branche, et qui favorise le développement de la qualité dans les crèches, les organisations d'accueil familial de jour, et les structures d'accueil parascolaire. Cela permettra de garantir un accueil de l'enfance durable en Suisse.

La situation actuelle est extrêmement préoccupante. Selon une enquête de kibesuisse, une crèche sur trois est déficitaire. De plus, la branche de l'accueil de l'enfance connaît un taux de départ des collaborateur-riche-s de 30 pour cent, soit trois fois plus que la normale, comme l'indique le [communiqué de presse du 7 décembre 2023](#). Par ailleurs, un nombre croissant de parents ne peut plus financer pour leurs enfants un accueil de qualité en dehors du cadre familial. La proportion de familles ne recourant pas aux structures d'accueil de l'enfance est passée de 37 à 50 pour cent, selon le [communiqué de presse du Baromètre suisse des familles du 14 mars 2024](#). Il est donc impératif de ne plus différer la mise en place d'une solution durable ; retarder davantage n'est tout simplement pas une option viable.

→ kibesuisse recommande donc de suivre la proposition de la majorité de la CSEC-E et d'accepter l'initiative parlementaire [23.478](#)



kibesuisse

Maximiliano Wepfer

Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant
Responsable de la communication politique
E-Mail : maximiliano.wepfer@kibesuisse.ch
Tél. 043 321 32 53



kibesuisse, fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant, est l'association nationale professionnelle pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance dans les crèches, l'accueil familial de jour et les structures d'accueil parascolaire/les écoles de jour. kibesuisse encourage l'expansion aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif de services professionnels et abordables. Elle s'engage en faveur de bonnes conditions-cadres pour la branche et défend les intérêts de ses membres. Dans toutes ses activités, la fédération place le bien-être des enfants au centre des préoccupations.

